



CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2023
PROCES VERBAL

Nombre de Membres	
- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	09
- Nombre de voix exprimées	12

Date de la convocation : 12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi. Madame Martin, le Maire, préside la séance.

Présents : Béatrice Martin, Sophie Vaillant, Florence Hautin, Anne-Marie Zambetti, Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Pierre Dodeman, Stéphane Moniot, Jean-Claude Toudy.

Absents : Grégory Lacombe, Cécile Gassan, Laurette Guillerm, Mathieu Vaillant, Adrien Bouvel-Balissat, Christophe Bellanger.

Pouvoir de Grégory Lacombe en faveur de Béatrice Martin. Pouvoir de Cécile Gassan en faveur de Florence Hautin. Pouvoir de Laurette Guillerm en faveur de Pierre Dodeman. Madame Vaillant est secrétaire de séance.

1/ Procès-verbal du 1^{er} juin 2023.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante par le conseil municipal et est signé à cette occasion par le secrétaire de séance et madame le Maire.

Remarque(s) du conseil municipal sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023: aucune.

2/ Délibération : Fonds de concours.

Réaffectation du fonds de concours 2020.

Par la délibération 382021 du 08 septembre 2021, le fonds de concours 2020 a été voté pour :

Création sanitaires école primaire	12 000 €		Fonds de concours ARC	5 880 €
Broyeur à végétaux	6 000 €			2 940 €
Réhabilitation appartement 26 ter	10 000 €			4 900 €
Acquisition véhicule communal	22 000 €			10 780 €

Le projet du broyeur à végétaux n'ayant pas abouti, la ligne réhabilitation du 26 ter ayant été financée par le fonds de concours 2021 ; il est proposé d'annuler ces lignes et de réaffecter le solde de 9629 € de subvention du fonds de concours 2020 sur le fonds de concours 2023. Les autres lignes ont été clôturées.

VOTE : A l'unanimité, l'organe délibérant, décide la réaffectation des lignes réhabilitation du 26 ter et broyeur à végétaux par l'annulation de ces lignes et d'en bénéficier sur le fonds de concours 2023.

Réaffectation du fonds de concours 2021.

La ligne rénovation du local du comité des fêtes validé pour 8000 € HT n'a pas été utilisée. Madame le Maire propose de faire établir des devis pour une pose de type Placoplatre, peinture et pose d'un sol en vinyle. Les autres lignes sont clôturées, le solde du fonds de concours 2021 est de 8846 €.

VOTE : A l'unanimité, l'organe délibérant, décide la réaffectation de la ligne rénovation du comité des fêtes par l'annulation de cette ligne et d'en bénéficier sur le fonds de concours 2023.

Fonds de concours 2022.

Reste la ligne enfouissement du bas de la rue Saint Jean et la ligne réfection du presbytère. Le solde du fonds de concours est de 32860 €.

Fonds de concours 2023 :

		DEPENSES		RECETTES	
2151	Enfouissement - rue du général de Gaulle	210 852 €		Fonds de concours ARCBA	14 765 €
2135	Réfection presbytère - isolation	20 000 €			9 800 €
2135	Réfection presbytère - électricité - bloc secours	14 000 €			6 860 €
2135	Réfection presbytère - sol	15 000 €			7 350 €
2135	Réfection presbytère - plomberie	15 000 €			7 350 €
2135	Réfection presbytère - huisseries	15 000 €			7 350 €
		289 852 €			53 475 €

REPORT 2020: solde de 9629 € de subvention.

REPORT 2021: solde de 8846 € de subvention.

VOTE : A l'unanimité, l'organe délibérant, approuve le tableau d'affectation du fonds de concours 2023.

3/ Délibération : Travaux presbytère.

VOTE : A l'unanimité, l'organe délibérant, accepte le devis 23/01/02 de Bruno Gamba du 6 janvier 2023 pour un montant de 13871.50 € ht.

Monsieur Husson a pris le dossier en mains, le plancher est en cours d'étude, la commune attend 3 devis pour cette étape. C'est la priorité.

4/ Débat préalable à l'instauration de contraventions de police.

Madame Vaillant souhaite ouvrir le débat pour connaître la position des élus quant à

la mise en place d'amendes pour notamment les défauts de stationnement. Il s'agit des pouvoirs de police de madame le Maire. La verbalisation concernerait les infractions plus spécifiquement les stationnements dangereux (les carrefours) ou stationnements gênants (camion des rippeurs ne pouvant passer, ...). L'ensemble des élus est favorable à la mesure sanction après une pédagogie (comme actuellement, un collant est mis sur la voiture ou interpellé par madame le Maire).

5/ Questions diverses :

Fibre Orange : Madame Martin informe les élus que la fibre Orange arrivera à Vieux-Moulin ce dernier trimestre 2023 (appel du directeur auprès de madame le Maire).

Cimetière : demandes de M Carcan envoyées par mail car il est absent ce 20 septembre :

- Accessibilité de l'eau au cimetière (les personnes âgées sont pénalisées, l'entretien des tombes nécessite que l'eau soit accessible, les fleurs coupées ne font pas partie de la catégorie des massifs fleuris) : l'arrêté préfectoral de vigueur spécifiait la coupure de l'eau dans les cimetières.
- Positionnement d'une des poubelles à roulettes pour les déchets au niveau de la seconde arrivée d'eau du côté du nouveau cimetière côté sud (70 tombes concernées). Les personnes à mobilité réduite sont défavorisées par le positionnement des 3 poubelles situées le long du mur, côté rue des Bas Prés. Elles sont situées à l'opposé de l'entrée principale (côté ouest) du nouveau cimetière.

La procédure de reprise des concessions abandonnées a débuté. Les concessions concernées sont affichées au tableau d'affichage de la mairie. Un panneau a été posé pour avertir la famille devant chaque caveau concerné. Un procès-verbal de constatations sera effectué le jeudi 30 novembre 2023. Un courrier sera envoyé aux concernés pour l'entretien des grands arbres qui débordent sur les autres caveaux.

Panneau Pocket : M Bellanger propose que la commune s'abonne au système Panneau Pocket qui permet de diffuser les informations en direct aux personnes détentrices de l'application sur leur téléphone. Cette application se substituerait aux informations envoyées par mail, le coût annuel est de 180 € et serait imputé à la section de fonctionnement. Les élus précisent qu'il faut un smartphone qui permet d'avoir une application. Il n'apparaît pas opportun de mettre en place ce système. Actuellement, seulement une petite trentaine de foyers ne reçoit pas les mails car soit ils n'ont pas accès à internet ou soit refusent de communiquer leurs coordonnées.

La séance est clôturée à 19h12.

DELIBERATIONS :

- ❑ 242023 : Fonds de concours 2020 – réaffectation.
- ❑ 252023 : Fonds de concours 2021 – réaffectation.
- ❑ 262023 : Fonds de concours 2023.
- ❑ 272023 : Travaux presbytère : huisseries.

SIGNATURES de madame le Maire Béatrice MARTIN et du Secrétaire de la séance
Madame Sophie VAILLANT :